

RENTREE 2023

INSCRIPTION EN CLASSE DE SECONDE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté au lycée François-Couperin. Un service spécial d'inscription est mis en place pour les 480 élèves de seconde selon le calendrier ci-dessous.

Calendrier d'inscription en classe de 2GT après affectation par l'inspection académique.

Collège Beltrame à VULAINES-SUR-SEINE Collège Denecourt à BOIS-LE-ROI	Mercredi 28 juin 2023	De 8h30 à 12h
Collège Lucien Cézard à FONTAINEBLEAU Collège international FONTAINEBLEAU + Autres Collèges	Mercredi 28 juin 2023	De 13h30-18h00
Collège Fernand Gregh à CHAMPAGNE-SUR -SEINE Collège Christine de Pisan à PERTHES-EN-GATINAIS	Jeudi 29 juin 2023	De 8h30 à 12h
Collège Sisley à Morêt sur Loing Collège Blanche-de-Castille à La CHAPELLE-LA-REINE Doublants lycée François-Couperin	Jeudi 29 juin 2023	De 13h30-18h00



L'inscription ne sera validée qu'après fourniture de tous les documents et pièces du dossier.

Le dossier d'inscription :

- Fiche n°1 : Renseignements administratifs,
- Fiche n°2 : Parcours et options,
- Fiche n°3 : Renseignements médicaux,
- Fiche n°4 : Inscription demi-pension et badge d'accès au lycée **avec toutes les pièces demandées (RIB obligatoire)**

Documents obligatoires à fournir :

- ☐ Une attestation d'assurance scolaire 2023/2024
- ☐ Autorisation parentale liée au droit à l'image et signature du règlement intérieur
- ☐ Un justificatif de domicile
- ☐ Photocopie intégrale du livret de famille
- ☐ La photocopie du jugement de divorce ou de séparation si nécessaire

Pièce facultative :

- Maison des lycéens



SECRÉTARIAT ELEVE

Affaire suivie par

Aude Timbert

01 60 39 55 00

ce.0770926n@ac-creteil.fr

Route Hurtault

77300 FONTAINEBLEAU

Académie de Créteil
RNE lycée: 077 09 26 N



Fiche N°1
Renseignements administratifs

**MERCI DE RENSEIGNER AVEC PRECISION EN
LETTRES MAJUSCULES LES INFORMATIONS
DEMANDEES NOTAMMENT L'ADRESSE
ELECTRONIQUE DES PARENTS.**

COLLEZ
UNE
PHOTO

Identité de l'élève

NOM : PRENOMS :
NE(E) LE : / / A : CODE DPT FRANCE:
PAYS :
NATIONALITE : SEXE : ☐ M OU ☐ F
TEL PORTABLE DE L'ELEVE : / / / /
ADRESSE ELECTRONIQUE DE L'ELEVE :@.....
SCOLARITE PRECEDENTE :
CLASSE : ETABLISSEMENT : COMMUNE :

Responsable légal 1

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : Commune
☎ DOMICILE : ☎ TRAVAIL : ☎ PORTABLE :
ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....
NBRE D'ENFANTS A CHARGE : NBRE D'ENFANTS SCOLARISES EN CLG OU LYCEE :
PROFESSION

Responsable légal 2

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : Commune
☎ DOMICILE : ☎ TRAVAIL : ☎ PORTABLE :
ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....
NBRE D'ENFANTS A CHARGE : NBRE D'ENFANTS SCOLARISES EN CLG OU LYCEE :
PROFESSION

Autre responsable ou personne à contacter

NOM : PRENOM :
☎ DOMICILE : ☎ TRAVAIL : ☎ PORTABLE :
LIEN AVEC L'ELEVE :

Inscription en Seconde Rentrée 2023

Fiche N° 2 : Parcours et enseignements Optionnels

Détails de l'offre sur www.francoiscouperin.fr

Nom :	Prénoms :
-------	-----------

LANGUE VIVANTE A	LANGUE VIVANTE B	<u>Un enseignement optionnel</u> au choix
☐ ANGLAIS (Euro) DNL au choix (numéroter par ordre de préférence de 1 à 3) ☐ DNL Histoire-Géographie ☐ DNL SVT ☐ DNL Sciences physiques/chimie	☐ ALLEMAND ☐ ESPAGNOL ☐ CHINOIS ☐ ITALIEN	➤ Langues et cultures de l'antiquité : ☐ Latin ☐ Grec ➤ Langue Vivante C : ☐ Italien ☐ Chinois ☐ Aucun enseignement optionnel
☐ ANGLAIS	☐ ALLEMAND (Euro) DNL HG ☐ PORTUGAIS (Euro) DNL HG	➤ LCA : ☐ latin ☐ grec ➤ Langue Vivante C : ☐ Italien ☐ Chinois ☐ Aucun enseignement optionnel
➤ ANGLAIS	☐ ALLEMAND ☐ ESPAGNOL ☐ CHINOIS ☐ ITALIEN	Au choix : (numéroter par ordre de préférence de 1 à 3) ➤ Langue Vivante C: ☐ Italien ☐ Chinois ➤ Art au choix : ☐ Arts plastiques ☐ Cinéma-audiovisuel ☐ Histoire des arts ☐ Atelier théâtre ☐ Sciences et laboratoire ☐ Aucun enseignement optionnel
		➤ LCA : ☐ latin ☐ grec ☐ aucun



- L'ouverture des options est soumise à effectif minimum.

- Pour tout enseignement optionnel choisi en classe de seconde, l'élève s'engage définitivement, durant toute l'année scolaire, quel que soit son emplacement dans l'emploi du temps.

Autorisation parentale liée au droit à l'image/audio

Madame, Monsieur (1) En vertu de l'article 9 du Code Civil, aucun enregistrement audio ou aucune image (photo/vidéo) de personne reconnaissable ne pourra être publiée sans l'autorisation écrite du responsable légal exerçant l'autorité parentale.

En cours d'année, afin de valoriser des travaux ou des actions à but pédagogique, les élèves et les enseignants pourront être filmés/photographiés ou enregistrés en audio.

Sous réserve de votre accord, ces documents audio/visuels pourront être utilisés pour une diffusion sur le site de l'établissement <http://www.francoiscouperin.fr> ou dans toute publication avec l'accord de l'établissement. Ces publications ou diffusions seront strictement à but informatif et non commercial.

Madame, Monsieur (1) responsable légal(e) de l'élève

..... en classe de autorise la publication

des photos/vidéos/audio de mon enfant prises ou enregistrées dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Cette autorisation pourra être à tout moment annulée par simple demande écrite de ma part.

Fait à le

Signatures des deux responsables obligatoires pour les élèves mineurs

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Règlement intérieur

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

responsable légal(e) de l'élève..... en classe de

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur établi pour l'année scolaire 2023-2024 publié sur le site de l'établissement : <http://www.francoiscouperin.fr>

Fait à le

Signatures

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Élève

FICHE N°3 : RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONFIDENTIELS

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.

Photo obligatoire

Ne pas coller,
utiliser un
trombone

NB : CETTE FICHE EST À COMPLÉTER SI VOTRE ENFANT EST :

- atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire ;
- susceptible de prendre un traitement d'urgence ;
- atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.

A REMETTRE SOUS ENVELOPPE CACHETÉE
À L'ATTENTION DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE

NOM : PRENOM : CLASSE :

ADRESSE :
.....

TEL : TEL MOBILE :

Maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur :

Observations particulières :

Selon les renseignements précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, (circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période).

Vu et pris connaissance,
Le représentant légal

Date

Signature

MAISON DES LYCÉENS DULYCÉE FRANÇOIS COUPERIN 2023-2024

La maison Des Lycéens (MDL) du lycée François Couperin est une association créée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et notamment à son article 2bis qui autorise les mineurs de plus de 16 ans à créer et à gérer une association. Elle est gérée par un Conseil d'Administration comprenant un président, un trésorier et un secrétaire. Les membres du Bureau sont élus parmi les élèves. L'association étudie toute proposition d'action en faveur des élèves.

LA MAISON DES LYCÉENS A POUR OBJET DE :

- Fédérer les initiatives de différentes natures portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires
- Développer la prise de responsabilité des élèves en dehors des heures d'enseignement
- Favoriser leur accès à l'autonomie en stimulant leur créativité, l'esprit d'initiative, le travail en équipe et le goût d'entreprendre
- Faciliter l'organisation d'activités pouvant générer des rentrées de fonds nécessaires à la vie de l'association (fête de fin d'année, gestion d'une cafétéria....)
- Contribuer à la vie culturelle de l'établissement en encourageant notamment le « cinéma au lycée », la diffusion, l'organisation et la participation à des manifestations culturelles ou sportives (tournoi inter-lycée..)
- Promouvoir les moyens d'expression reconnus aux lycéens et codifiés dans le livre V du code de l'éducation (journal du lycée...).

ADHÉSION

Le montant de la cotisation annuelle est de 5€ par élève mais chaque famille est libre d'effectuer un don plus important.

Nous vous rappelons l'importance de votre adhésion et l'utilisation qui en est faite : il est nécessaire que l'association compte le plus grand nombre d'adhérents possible pour exercer au mieux ses activités.

La présidente : Margot PLAZA

✂.....

(Merci de mettre ce feuillet avec votre règlement à l'ordre de MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE FRANÇOIS COUPERIN avec un trombone mais surtout **sans agrafe**)

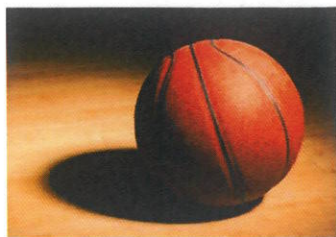
NOM de l'élève : Prénom : Classe de :

Nom du responsable légal :

☐ Adhère à l'association de la Maison Des Lycéens du lycée François Couperin et verse la somme de

Date :

Signature :



Venez vivre des expériences sportives avec l'AS du lycée Couperin !!!

En complément des cours d'Éducation Physique et sportive, l'association sportive s'adresse à tous les élèves du lycée désireux de pratiquer une ou plusieurs activité(s) physique(s) et artistique(s) au sein du lycée.

Découverte, initiation, compétition, dépassement de soi, convivialité, partage, respect, telles sont les valeurs défendues par notre AS.

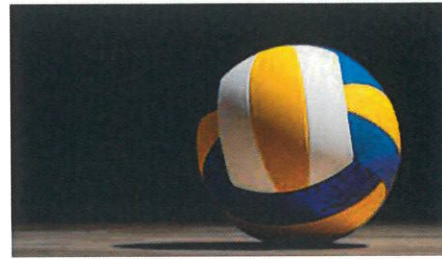
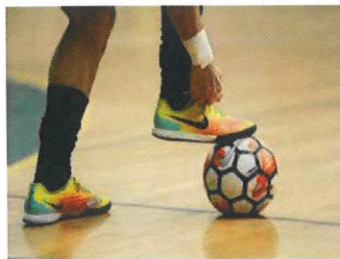
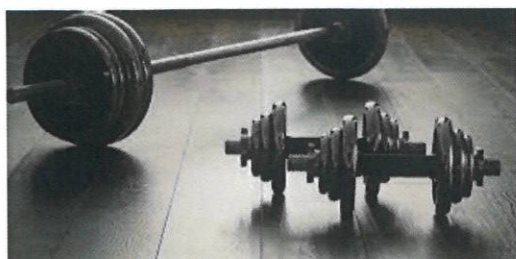
Volley-ball, basket-ball, badminton, athlétisme, cross-country, musculation, futsal, boxe, foot féminin... sont les activités proposées dans notre association sportive.

Les activités ont lieu le midi en semaine et les mercredi après-midi. Des rencontres peuvent également avoir lieu le **mercredi après-midi de 13h30 à 16h30** au gymnase du lycée ou à l'extérieur dans les autres établissements du secteur qui accueillent les compétitions.

Votre adhésion à l'AS vous permet de participer à toutes les activités proposées. L'adhésion sera effective lorsque le dossier d'inscription complet et la somme de 33 euros auront été remis aux professeurs d'éducation physique et sportive de l'établissement.

Programme des activités :

AS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
12h40-13h25	BADMINTON	BASKET BALL		FUTSAL	BOXE MUSCULATION
13h15-15h30			VOLLEY BALL ATHLETISME FOOT FEMININ MUSCULATION		
17h45-19h00	MUSCULATION			BASKET	ATHLETISME



AUTORISATION PARENTALE UNSS 2023/2024

Madame, Monsieur

autorise ma fille, mon fils,né(e) le /..... /.....

Classe :

Interne, Externe, Demi-pensionnaire

Demeurant à :

Téléphone(s) : Portable(s) :

Adresse e-mail :@.....

à participer aux activités de l'A.S. du lycée F. Couperin, suivantes :

Sports d'opposition	Sport Bien être	Sports performance mesurée
☐ Badminton	☐ Musculation	☐ Athlétisme
☐ Basket ball		
☐ Boxe		
☐ Futsal		
☐ Football féminin		
☐ Volley ball		

J'accepte que les responsables de l'U.N.S.S. autorisent une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.

J'autorise la prise de photos de mon enfant dans le cadre de l'U.N.S.S. (articles sur le site francoiscouperin.fr, de l'U.N.S.S. ou dans les journaux), (rayer en cas de refus).

Signatures :

Date :

Joindre à l'autorisation parentale ci-dessus :

Un chèque de 33 euros à l'ordre de l'A.S. Lycée F. Couperin.

Fiche n°4 : Inscription Demi-Pension et Badge d'accès au lycée A RENDRE OBLIGATOIREMENT

NOM : Prénom :

Classe en 2023-2024 :

NOM - Prénom responsable légal :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Pour les nouveaux élèves

- L'attestation de restauration scolaire (cf. document « Equitables »)
- Une photo d'identité à agraffer sur l'attestation de restauration scolaire
- Un chèque de 40,00 euros à l'ordre de l'agent comptable du lycée François Couperin (Merci d'indiquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos)
- Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du responsable financier de l'élève (pour d'éventuels remboursements : voyages ou sorties annulés, solde de cantine...)

AGRAFER ICI (OU SUR L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE)
OBLIGATOIREMENT

LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE

Lycée Francois Couperin – 2023-2024

Tous les usagers doivent être munis de leur carte de restauration scolaire.
Elle est remise à chaque **nouvel** élève en début d'année scolaire.
Elle permet également l'accès au lycée. Tout renouvellement sera facturé 5 €.

- Les lycéens et étudiants déjeunent au **TICKET**, entre 0.50 € et 4.40 € par repas, en fonction du quotient familial indiqué sur l'attestation de restauration scolaire. **Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué.**
- Les internes sont au **FORFAIT**.

LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE

ATTENTION, SI LA CARTE N'EST PAS APPROVISIONNÉE LA RÉSERVATION NE POURRA PAS SE FAIRE.
Le restaurant scolaire du Lycée est **OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 11H30 A 13H30**.
Il est équipé d'un système de gestion informatisée des repas avec contrôle d'accès.

MODALITÉS DE RÉSERVATION DES REPAS

OÙ RÉSERVER ?

Sur internet : sur le site du lycée, en haut, à gauche, icône Turboself.
Se munir de votre identifiant reçu par mail (adresse mail valable indispensable, donnée lors de l'inscription)
Sur les bornes réparties dans le lycée (bâtiments J et S), avec votre carte.

QUAND RÉSERVER ?

Au plus tard la veille.

Possibilité de réserver au mois, à la semaine sur Internet et sur les bornes.

COMMENT ANNULER UNE RÉSERVATION ?

Au plus tard la veille du jour concerné via les mêmes modalités que celles de la réservation.

RÉSERVER C'EST MANGER :

La réservation permet l'ajustement des quantités commandées à la société de restauration.

Toute réservation effectuée donne donc lieu à facturation du repas.

Par dérogation à cette règle, il ne sera pas décompté de repas si le convive présente un certificat médical justifiant son absence.

Aucun autre cas ne peut être pris en compte.

VOUS POUVEZ RECHARGER VOTRE COMPTE :

- Par chèque libellé à l'ordre de L'Agent Comptable du Lycée Couperin, à déposer au service comptable du lycée ;
- En espèces directement auprès du Service Comptable du Lycée ;
- En ligne, paiement en sécurisé, avec votre identifiant :

La procédure à suivre est la suivante:

- **Rendez-vous sur le site** du lycée : cliquez en haut à gauche de la page d'accueil « Paiement en ligne Restauration scolaire »
 - Saisir votre **identifiant de connexion** et votre **mot de passe** communiqués par mail
 - Suivre les instructions proposées à l'écran

Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe :

- Cliquer sur « **Demande de création de compte** »

Saisir les **5 derniers chiffres** indiqués sur le dessus de votre badge d'accès au self : Carte N° 1406-**0XXXX**
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiant et mot de passe vous seront adressés sous 48 H
A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessus



A noter :

Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures, suite à la synchronisation quotidienne des modules.

RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



Pour la 4^e année consécutive, la Région gèle le tarif des tranches A à G, pour soutenir le pouvoir d'achat de plus de 50 % des familles franciliennes

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL ?

Transmettez votre quotient familial au lycée (voir démarche au dos de ce document).
Pour les modalités de paiement, consultez les documents fournis par votre établissement.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,40 €** au ticket et entre **0,20 € et 4,10 €** pour un forfait annuel.
- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56 à 98 % en fonction de votre quotient familial).
- Ci-dessous le prix du repas que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas			
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple + 2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket	Tarif par forfait*	Coût de revient moyen d'un repas
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A de 0 à 183 €	0,50 €	0,20 €	10,00 €
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B de 184 à 353 €	1,74 €	1,44 €	
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C de 354 à 518 €	1,94 €	1,64 €	
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D de 519 à 689 €	2,15 €	1,85 €	
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E de 690 à 874 €	2,35 €	2,05 €	
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F de 875 à 1 078 €	2,56 €	2,26 €	
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G de 1 079 à 1 333 €	2,76 €	2,46 €	
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H de 1 334 à 1 689 €	3,30 €	3,00 €	
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I de 1 690 à 2 388 €	3,85 €	3,55 €	
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €	J à partir de 2 389 €	4,40 €	4,10 €	
						de 56 % à 98 %

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.
** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

NOUVEAU

La Région poursuit la modernisation de la démarche.

Il est désormais possible d'obtenir son quotient familial sur le site iledefrance.fr/equitables

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT OBTENIR SON QUOTIENT FAMILIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

Vous êtes allocataire CAF :

Rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables.

Munissez-vous de votre code postal et de votre n° DOSSIER (anciennement intitulé « n° allocataire CAF ») pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF, contenant le quotient familial, le nom de l'élève, le nom d'un représentant légal.**

ou

Rendez-vous sur le site caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte », pour obtenir l'« **attestation de paiement** » de la CAF en suivant les étapes :

1. Connectez-vous à votre espace personnel CAF
2. Cliquez sur « Mes attestations »
3. Cliquez sur « **Attestation de paiement** »
4. Cliquez sur le mois en cours
5. Cliquez sur « **Recevoir par courrier** » ou « **Télécharger** ».

Attention, le document demandé est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

Vous n'êtes pas allocataire :

Rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables pour obtenir votre attestation de quotient familial Région.

Vous aurez besoin des documents suivants :

- votre livret de famille,
- votre dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur revenus 2021),
- le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois.

Une copie de ces documents devra être impérativement fournie au lycée pour permettre la prise en compte de votre attestation (MSA ou autres).

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme
téléphonique
Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables